

**COMMUNE DE BENY**

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 05 mars 2008 à 19 heures**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille huit et le **mercredi cinq mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 28 février 2008

Date d'affichage : 28 février 2008

**Présents :** Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève CHALLAND - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Joël CORNATON – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Jean-Claude GONOD – et Christophe HUMBERT

**Absents excusés :** Isabelle OVIQUE et Alexandre PROST. **Secrétaire :** NALLET Jean-François.

**Pouvoir :** Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Yves FAVIER  
Alexandre PROST donne pouvoir à Geneviève CHALLAND.

\* Le compte rendu de la réunion du 20 février 2008 est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR  
MR DAUBORD, RECEVEUR – BUDGETS M14 et M49.**

Les comptes de gestions dressé par Mr DAUBORD, Trésorier, sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents et n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

**COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les comptes administratifs (M14 + M49) sont votés à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote puisqu'il s'agit de sa propre gestion.

**M14 (commune) :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44 636.99	0.00	0.00	69 531.83	44 636.99	69 531.83
Opérations de l'exercice	280 297.32	196 956.09	338 036.89	489 088.05	618 334.21	686 044.14
<b>TOTAUX</b>	<b>324 934.31</b>	<b>196 956.09</b>	<b>338 036.89</b>	<b>558 619.88</b>	<b>662 971.20</b>	<b>755 575.97</b>
Résultats de clôture	127 978.22	0.00	0.00	220 582.99	0.00	92 604.77
Restes à réaliser	53 394.00	14 621.00	0.00	0.00	53 394.00	14 621.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>378 328.31</b>	<b>211 577.09</b>	<b>338 036.89</b>	<b>558 619.88</b>	<b>716 365.20</b>	<b>770 196.97</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>166 751.22</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>220 582.99</b>	<b>0.00</b>	<b>53 831.77</b>

**M49 (assainissement) :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	7 916.89	0.00	87 477.22	0.00	95 394.11
Opérations de l'exercice	21 214.34	17 153.36	8 811.85	15 763.35	30 026.19	32 916.71
<b>TOTAUX</b>	<b>21 214.34</b>	<b>25 070.25</b>	<b>8 811.85</b>	<b>103 240.57</b>	<b>30 026.19</b>	<b>128 310.82</b>
Résultats de clôture	0.00	3 855.91	0.00	94 428.72	0.00	98 284.63
Restes à réaliser	300 000.00	100 000.00	0.00	0.00	300 000.00	100 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>321 214.34</b>	<b>125 070.25</b>	<b>8 811.85</b>	<b>103 240.57</b>	<b>330 026.19</b>	<b>228 310.82</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>196 144.09</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>94 428.72</b>	<b>101 715.37</b>	<b>0.00</b>

## AFFECTATION DES RESULTATS

### M14 (commune) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RODET Georges, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2007

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 44 636.99 €		-83 341.23 €	Dépenses	- 38 773.00 €	- 166 751.22 €
				53 394.00 €		
				14 621.00 €		
FONCT	215 057.43 €	145 525.60 €	151 051.16 €	Recettes		220 582.99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	2007	220 582.99 €
<b>Affectation obligatoire :</b>			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			166 751.22 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			53 831.77 €
Total affecté au c/ 1068 :			166 751.22 €

### M49 (assainissement) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RODET Georges, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2007

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 916.89 €		- 4 060.98 €	Dépenses	- 200 000.00 €	- 196 144.09 €
				300 000.00 €		
				100 000.00 €		
FONCT	87 477.22 €	0 €	6 951.50 €	Recettes		94 428.72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2007</b>	<b>94 428.72 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>94 428.72 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0.00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>94 428.72 €</b>

## **PROJET LGV RHIN RHONE**

Par courrier reçu le 30 janvier dernier, Monsieur Le Directeur Régional de Réseau Ferré de France a invité, les acteurs des territoires concernés par le projet de la branche sud de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin Rhône, à s'exprimer sur le contenu des études préliminaires en cours.

Après avoir pris connaissance du dossier d'information communiqué et intitulé « Etudes préliminaires - tome 1 - novembre 2007 »,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**RAPPELLE** que le territoire des communes du canton de Coligny est déjà traversé par d'importantes infrastructures ferroviaires (ligne de la Bresse), **autoroutière (A 39)** et routières (routes départementales 1083 (ex RN 83) et 996),

**REFUSE** qu'une nouvelle coupure vienne encore morceler le territoire du canton perturbant ainsi son milieu agricole et traversant des zones d'habitat,

**S'OPPOSE** en conséquence, à l'hypothèse d'un raccordement direct sur la LGV sud-est au nord de l'agglomération lyonnaise,

**SOULIGNE**, par ailleurs, qu'**une** telle hypothèse irait à l'encontre de l'objectif affiché dans le SCOT Bourg-Bresse-Revermont, à savoir, d'assurer une bonne desserte voyageurs du bassin burgien à partir de la gare de Bourg-en-Bresse,

**EXCLUT** un tracé de la branche sud de la LGV Rhin Rhône qui suivrait l'autoroute A 39,

et **DEMANDE** que soit utilisé le tracé de la ligne ferroviaire de la Bresse, en procédant, le cas échéant, aux travaux de modernisation et rectification nécessaires.

## **ASSAINISSEMENT**

Suite à la consultation pour les essais d'étanchéité (contrôle par caméra) auprès de trois entreprises, c'est l'entreprise ADTEC de BOURG EN BRESSE qui est le moins cher pour un montant TTC de 4 992.10 €. Le Maire indique que la maîtrise d'oeuvre (DDE) a oublié, lors de l'appel d'offres, de mettre la signalisation, de déviation sur les D1083 et D 28.

Après discussion, le conseil municipal demande des explications sur ce dossier car il ne trouve pas normal que la DDE ait pu oublier le chiffrage de ces deux points. Dossier à suivre.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Rugby** : En date du 23 février, le comité de direction du club de rugby a été désigné, le Président étant Denis BILLOUD.

**Lotissement « Soleil Levant »**: Le Maire indique avoir signé le compromis de vente mardi matin. L'arrêté du permis d'aménager a été signé le 28 février 2008. Le panneau de vente des parcelles a été mis sur le terrain. Si il n'y a aucun recours, les travaux devraient commencer au deuxième semestre 2008.

**Sapeurs pompiers** : Le Maire fait part du compte rendu de l'assemblée générale du 22 février : effectif, bilan financier et interventions 2007.

**Conseil d'école** : Geneviève CHALLAND donne le compte rendu du conseil d'école du 4 mars : la prévision des effectifs à la rentrée 2008 s'élèverait à 77 enfants et l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, le remerciement pour la subvention que la commune a alloué pour le voyage de Toulouse et stipule que le montant par enfant s'élèverait à 50 € pour les familles.

**Syndicat des eaux** : Geneviève CHALLAND donne le compte rendu : en 2008 il n'y aura pas d'augmentation des surtaxes, une étude est faite pour l'interconnexion des réseaux, le coût paraît très élevé.

**Ecole : Classe à l'étage** : Jean-François NALLET indique qu'il y a un problème au niveau du plancher. Des mesures vont être prises afin de suivre les évolutions.

**Maisons Pays en Bresse** : Geneviève CHALLAND et Georges LAURENT donnent le compte rendu de l'assemblée générale. Les trois fêtes tournent bien : Farfouille, Paria et le marché de Noël grâce au bénévolat.

Des activités nouvelles vont être lancées : Parcours des enfants avec l'aménagement d'une aire de pique nique, espace apicole.